

Chantal Mouffe ou les incertitudes de la « radicalisation de la démocratie » (2 et 3)

mardi 19 décembre 2017, par Patrick Braibant

Le paradoxe de Chantal Mouffe, théoricienne de l'agonisme, (voir [la première partie](#) dans *Les Possibles* n° 14) consiste en ceci : se voulant la chantre d'une réévaluation résolue de la conflictualité en politique, elle en exclut la forme politique (la démocratie) dont elle dit qu'elle est l'objet même du projet d'émancipation, sa fin comme son moyen. Paradoxe qui est inscrit dans la manière dont elle construit aujourd'hui la relation entre démocratie, antagonisme et pluralisme. Or, il y a trente ans, avec Ernesto Laclau, elle appréhendait cette relation tout différemment lorsqu'elle mettait au centre de la question démocratique « *l'extension du principe de liberté et d'égalité au plus grand nombre de rapports sociaux* ». Extension qui constitue aujourd'hui le deuxième moment de la « *radicalisation de la démocratie* » telle que l'envisage théorie de l'agonisme, mais qui, en 1985, procédait d'une conception profondément différente de la démocratie.

II L'autre voie : le « principe de liberté et d'égalité » comme producteur d'antagonisme et de radicalité

Le paradoxe de Chantal Mouffe, théoricienne de l'agonisme, (voir [la première partie](#) dans *Les Possibles* n° 14) consiste en ceci : se voulant la chantre d'une réévaluation résolue de la conflictualité en politique, elle en exclut la forme politique (la démocratie) dont elle dit qu'elle est l'objet même du projet d'émancipation, sa fin comme son moyen. Paradoxe qui est inscrit dans la manière dont elle construit aujourd'hui la relation entre démocratie, antagonisme et pluralisme. Or, il y a trente ans, avec Ernesto Laclau, elle appréhendait cette relation tout différemment lorsqu'elle mettait au centre de la question démocratique « *l'extension du principe de liberté et d'égalité au plus grand nombre de rapports sociaux* ». Extension qui constitue aujourd'hui le deuxième moment de la « *radicalisation de la démocratie* » telle que l'envisage théorie de l'agonisme, mais qui, en 1985, procédait d'une conception profondément différente de la démocratie.

II-1 La démocratie produit elle-même sa forme propre de conflictualité

Dans *Hégémonie et stratégie socialiste*, Mouffe et Laclau., proposaient en effet une tout autre appréhension du lien entre antagonisme et démocratie, où la démocratie *figure en début de chaîne* et où elle *produit l'antagonisme* ou, plus exactement, un type propre d'antagonisme. En 1985, « *l'antagonisme* » comme catégorie générique de la relation « ami/ennemi », toujours déjà-là (???), n'existait pas : il n'y avait que des antagonismes singuliers et contingents, qui n'étaient jamais donnés mais

toujours à « inventer » et à construire. Et à construire selon la conception générale du social des auteurs, c'est-à-dire discursivement : un antagonisme, disaient-ils, « *est une forme précise de présence discursive* ». [1]

Ils indiquaient : un antagonisme est une construction discursive par laquelle une « *relation de subordination* » est transformée, par les subordonnés eux-mêmes, en « *relation d'oppression* ». Là où l'on ne voyait, dans le fait qu'un « *agent est soumis aux décisions d'un autre* », que simple différence légitime (par exemple de nature fonctionnelle), on voit désormais (ou, plutôt, les « *subordonnés* » voient) une forme illégitime et donc condamnable de relation contre laquelle il faut lutter et qu'il convient de remplacer par une autre d'où « *l'oppression* » sera exclue. Les auteurs résument leur propos ainsi : « *nous appellerons relations d'oppression [...] celles des relations de subordination qui se sont transformées en un lieu d'antagonisme.* » [2] Ainsi conçu comme résultat de la transformation de la qualification d'une relation sociale où *originellement il n'existe pas* (cette relation étant discursivement construite autrement), l'antagonisme est strictement *contingent* : il n'existe dans aucune nature de l'homme ou de la société pas plus qu'il n'est inscrit dans le fait de la subordination comme l'une de ses déterminations : « *La problématique théorique que nous avons présentée exclut [...] la référence à tout principe général ou substrat de nature anthropologique qui en même temps qu'il unifierait les différentes positions de sujet, assignerait un caractère d'inévitabilité à la résistance aux diverses formes de subordination. Il n'y a donc rien d'inévitable ou de naturel dans les luttes contre le pouvoir* ». En particulier : « *la lutte contre la subordination ne peut pas être le résultat de situation de subordination elle-même.* » [3]

Dès lors, « *le problème central est d'identifier les conditions discursives d'émergence d'une action collective, destinée à lutter*

contre les inégalités et à contester les relations de subordination » ou « conditions dans lesquelles une relation de subordination devient une relation d'oppression, et s'établit ainsi comme le lieu d'un antagonisme. » [4]

Quelle est cette condition de possibilité d'un antagonisme, qui ne saurait provenir ni de la « situation de subordination » elle-même, ni d'aucun arrière-fond anthropologique / transhistorique ? C'est, répondent Laclau et Mouffe, « la présence d'un extérieur discursif à partir duquel le discours de la subordination peut être interrompu ». [5]

Le plus décisif pour notre propos intervient lorsque les deux auteurs, non seulement désignent cet « extérieur discursif » antagonique, mais encore en font la matrice de tous les antagonismes politiques construits par la pluralité des mouvements d'émancipation « modernes » : « le discours démocratique ». « L'extérieur discursif » qui est la condition de possibilité des antagonismes, c'est « le principe démocratique de liberté et d'égalité », parvenu à « s'imposer comme nouvelle matrice de l'imaginaire social [et] point nodal fondamental [= structurant P. B.] dans la construction du politique ». [6]

Toutes les formes de subordination sans exception sont désormais susceptibles d'être désignées « comme illégitimes et anti-naturelles et [rendues] ainsi équivalentes comme formes d'oppression. ». Dès lors, toutes les luttes d'émancipation, tous les projets de réorganisation de la société à visée émancipatrice, y compris les « discours [et] revendications socialistes » doivent « être compris comme moments internes de la révolution démocratique ». [7]

II-2 Une démocratie immédiatement « radicale » parce qu'immédiatement « antagonique »

Ce « principe de liberté et d'égalité », décrit en 1985 sous les couleurs d'un « extérieur discursif », antagonique de toutes les formes d'oppression, Chantal Mouffe ne l'a pas abandonné. On reconnaît en lui l'objet de la seconde « radicalisation de la démocratie » consistant en son « extension à un plus grand nombre de rapports sociaux ». Seconde radicalisation que l'auteure conditionne aujourd'hui à la mise en œuvre de la « radicalisation des institutions démocratiques en place ». Mais, il y a trente ans, ce qui intervient désormais en second lieu était radicalisation unique. Ou, plus exactement, était pôle de radicalité démocratique unique. Rien ne le « précédait ». Le rapport du « principe de liberté et d'égalité » à la radicalité, dans *Hégémonie et socialisme*, est indiqué à l'occasion de ce passage de l'introduction de la seconde édition (2001) : « [En 1985] notre projet de « démocratie radicale et plurielle » était conçu comme un nouveau stade dans le déploiement de la « révolution démocratique », comme l'extension des luttes démocratiques pour l'égalité et la liberté à un plus grand nombre de rapports sociaux ». [8]

Il faut être attentif au vocabulaire de Laclau et Mouffe : ici, la démocratie n'est pas présentée comme objet possible de radicalisation, mais comme « directement », *immédiatement*,

radicale. Et en quoi cette immédiateté consiste-t-elle ? Elle réside dans le fait que la démocratie est définie comme un « déploiement », une « extension », comme se constituant par et dans son propre élargissement au moyen de « luttes », le tout formant une « révolution ». *La démocratie est « radicale » en ce qu'elle n'est pas un état mais un mouvement et un mouvement conflictuel*. Elle est le mouvement d'extension de son « principe », antagonique de toutes les formes d'oppression, à toujours plus de rapports sociaux. Ce qui revient à dire qu'elle est un projet de société en acte. C'est une différence complète, quant au statut de la démocratie, en comparaison de l'actuelle théorie de l'agonisme où la démocratie est « l'espace », « le cadre » institutionnel / procédural accueillant et organisant la confrontation entre « projets hégémoniques » rivaux. À l'inverse, la démocratie conçue en 1985 comme « extension du principe de liberté et d'égalité » n'est pas l'arène, le théâtre de la bataille agonistique, elle est à la fois protagoniste, raison d'être et enjeu de la bataille. Dans la mesure où elle est transformation sociale en acte touchant potentiellement l'ensemble des rapports sociaux, la démocratie ainsi conçue apparaît comme constitutive d'un projet de société ou, plus fortement, comme étant ce projet même se réalisant. Et se réalisant antagoniquement à des formes sociales qu'elle nie sous les noms de domination, oppression, exploitation, etc. Elle n'est pas la forme consensuelle d'organisation du pluralisme tel qu'exigé et formaté par la nécessité de « désamorcer » le fait originaire et surplombant de « l'antagonisme » schmittien, elle est elle-même une position antagonique (dont on verra qu'elle est productrice de pluralisme, *infra* partie III).

Dans cette conception, la démocratie n'est pas (hétéro)déterminée par un antagonisme qui la « précède » et qui lui est totalement étranger. C'est en tant qu'elle est mise en œuvre du « principe de liberté et d'égalité » et en tant que celui-ci est appropriable par tous les types de « subordonnés », qu'elle produit elle-même une floraison d'antagonismes et donc de « radicalité » : toutes les relations de « subordination » peuvent être passées au crible de la critique du « principe de liberté et d'égalité » et subir les assauts de la « révolution démocratique ». La démocratie d'*Hégémonie et stratégie socialiste* est rigoureusement autodéterminée. C'est elle qui pose ses propres déterminations et cherche à en déployer l'effet partout où elle le peut. Ce que montraient Laclau et Mouffe en 1985 est transparent et décisif : la démocratie est le grand facteur des antagonismes politiques modernes, parce qu'elle est elle-même constitutivement antagonique. Et, à ce titre, constitutivement « radicale ». Cette configuration est rigoureusement inverse de celle de l'actuelle théorie de l'agonisme. Par la démocratie, il ne s'agit pas de « désamorcer » l'antagonisme destructeur, toujours déjà là, de la relation ami / ennemi, il s'agit au contraire de produire (et même de créer) un type singulier d'antagonisme(s) : celui qui permet de pousser les feux de la liberté et de l'égalité dans toute l'étendue du social.

En 1985, il s'agissait de reconnaître le fait *historiquement situé* de la production d'un antagonisme *proprement démocratique*, consistant en la mise en œuvre d'un discours *spécifique* (le discours de la liberté et de l'égalité) par subversion /

reconstruction d'identités successives (passage de « l'état » de « subordonnés » à celui d' « opprimés » puis à celui d' « hommes libres et égaux »), se concrétisant dans et par une subversion / reconstruction homologue des rapports sociaux. Cet antagonisme *proprement démocratique*, s'il est négateur / destructeur d'un type donné de rapports sociaux, est identiquement, inséparablement et immédiatement, constructeur d'un autre type de rapports. Et dans son volet « destructeur », ce qui s'offre à sa « *négativité radicale* » ce sont d'autres *logiques sociales* (domination, oppression, exploitation, assujettissement...) et *non pas des humains* déclarés « ennemis à abattre » ou même « adversaires » à combattre.

Dire que cette démocratie centrée sur la mise œuvre de son « principe » propre est immédiatement radicale, c'est identiquement dire qu'elle est immédiatement opératoire. Elle n'est soumise à aucun préalable, à aucune condition « externe ». À l'encontre de l'actuelle théorie de l'agonisme où Chantal Mouffe soumet la possibilité de « l'extension du principe de liberté et d'égalité » à la « *radicalisation des institutions démocratiques en place* ». Laquelle, on l'a vu, est conçue au sein d'un tout autre univers conceptuel, celui d'une démocratie placée dans la dépendance du fait premier et universel de l'antagonisme maximaliste de la relation ami/ennemi. Chantal Mouffe, théoricienne de l'agonisme, renonce à ce qu'elle-même et Laclau avaient posé en 1985 comme la condition première de leur entreprise théorique : « *il ne peut y avoir de démocratie radicale et plurielle sans renoncer au discours de l'universel et à son hypothèse d'un point d'accès privilégié à la vérité.* » [9] Les deux auteurs visaient ici en premier lieu le discours du socialisme pour qui toutes action et stratégie politiques sont strictement balisées par certaines conditions à caractère absolu (la détermination par l'économie, la centralité de la classe ouvrière, l'inéductibilité du socialisme etc.). Or, la théorie de l'agonisme rétablit un tel universel totalement surplombant en la personne de cet « antagonisme » ami / ennemi, toujours déjà-là (???) qui impose que toute construction politique démocratique doive consister d'abord à le « *désamorcer* » au moyen de dispositifs institutionnels et procéduraux universellement acceptables par les « adversaires ». Ce qui revient à dire, on l'a vu, qu'il n'existe dans ce cadre qu'un seul modèle possible de démocratie, lequel est donc, par nécessité, le seul canal démocratique disponible pour étendre « *les principes de liberté et d'égalité à un nombre croissant de rapports sociaux* ». Et ce modèle et ce canal « nous [les] possédons déjà » : ce sont ceux de la démocratie « *en place* », essentiellement, pour ne pas dire uniquement, « étatiques » et « représentatifs ».

Hégémonie et stratégie socialiste se situent dans un tout autre univers, puisque c'est l'intrusion du « *discours de la démocratie* » et des luttes afférentes dans de nombreux champs sociaux qui crée « *la multiplication des antagonismes et la construction d'une pluralité d'espaces dans lesquels ils [ces discours et luttes] peuvent s'affirmer et se développer* ». [10] Or, aucun de ces antagonismes, aucun de ces espaces ne dispose d'un privilège et d'une préséance « de nature » sur les autres. Laclau et Mouffe affirment par exemple qu' « *il est impossible d'identifier a priori l'État ou la société civile comme la surface d'émergence des*

antagonismes démocratiques ». [11] Il en résulte qu'il n'existe pas non plus de stratégie politique *a priori*. Dans la perspective hégémonique qui est celle des auteurs, l'articulation de la diversité des luttes démocratiques ne s'effectuera pas de la même manière, avec la même hiérarchie des tâches selon que, dans une conjoncture historique donnée, le lieu d'éclosion des antagonismes est plutôt l'État ou plutôt la société civile. Les priorités stratégiques ne seront pas les mêmes, la question de l'accession au pouvoir ne se posera pas dans les mêmes termes et n'occupera pas le même rang dans l'ordre des priorités.

Dans une telle configuration, on peut très bien soutenir que la « *radicalisation des institutions* » politiques est un moment *indispensable* à l'extension du « *principe de liberté et d'égalité* », mais on ne se gardera de conclure qu'il en est nécessairement et en toutes circonstances le moment *premier* (tant chronologiquement que principiellement). La « *démocratie radicale* » n'impose aucun cadre rigide et ouvre à une multiplicité de configurations. Les modalités, les formes, les moyens, les lieux, la temporalité de l'extension de son « *principe* » sont contingents. Ils dépendent des possibilités et impossibilités offertes par une époque ou un contexte donnés, au sein desquels il faut toujours faire des choix dans la multiplicité des stratégies et tactiques possibles. La construction d'une hégémonie peut emprunter une pluralité de chemins au gré des « circonstances », et notamment des rapports de force. L'accession au pouvoir et la démocratisation du « haut » (la sphère des pouvoirs), pour indispensables qu'elles soient, ne sont pas le seul point de départ concevable, la condition de possibilité unique et absolue de la « *révolution démocratique* ». Au vu de l'expérience souvent douloureuse du XX^e siècle, on pourrait même soutenir que l'accession au pouvoir n'a de chances de tenir ses promesses émancipatrices qu'à la condition que de larges secteurs de la société se soient *préalablement* « armés » démocratiquement par la mise en œuvre en leur sein du « *principe de liberté et d'égalité* » sous forme d'une myriade d' « expériences alternatives » (peut-être désormais pensables dans les termes du/des « commun(s) ») qui, précisément par leur multiplication, perdraient ce caractère expérimental pour prendre peu à peu celui de lieu commun. Commençant ainsi à faire apparaître, *en acte et pas seulement sous forme de promesses*, les manières démocratiques d'organiser l'existence sociale comme la manière « normale » et à délégitimer les manières contraires, aujourd'hui dominantes. Cet auto-armement (ou auto-équipement) démocratique au sein de la société apparaissant comme le meilleur moyen de créer les conditions de la nécessaire accession au pouvoir (tout ne pouvant se faire seulement « par en bas ») et de la transformation des modes d'exercice du pouvoir, tout en constituant le meilleur rempart contre les dérives auxquelles l'exercice du pouvoir expose tous ses détenteurs, quels qu'ils soient.

La manière dont Laclau et Mouffe appréhendent, dans *Hégémonie et stratégie socialiste*, la relation entre démocratie et antagonisme(s) présente aussi (et peut-être surtout) le gros avantage de rendre compte plutôt fidèlement de la démocratie effectivement advenue et à advenir, la démocratie quand on l'envisage comme *création et mouvement historiques*. À partir

d'elle, on peut en effet avancer de solides éléments de réponse à cette question aussi simple que décisive : *pourquoi et comment y-a-t-il de la démocratie ?* Pourquoi et comment les réalités, logiques, rapports sociaux que nous plaçons sous ce terme (des droits et libertés universels et égaux, des formes, ou plutôt des bribes, de « pouvoir du peuple », des formes plus ou moins « socialisées » de production et de (re)distribution de la richesse sociale) *sont-ils apparus dans l'histoire de certaines sociétés et s'y sont-ils installés plus ou moins largement (ou plus ou moins étroitement) ?*

Il semble difficile d'échapper à cette réponse en trois « moments » : il y a eu, il y a et il y aura de la démocratie en ce que des dominés, « sans-pouvoirs », subordonnés, opprimés, exploités, assujettis de toutes sortes 1) contestent des logiques et rapports sociaux dans lesquels ils sont pris, à partir du « discours de l'égalité et de la liberté », ou de tout autre point de vue émancipateur voisin, [12] qui les fait dès lors apparaître à leurs propres yeux comme des dominés, des « sans pouvoirs », des opprimés etc., dans telle(s) ou telle(s) composante(s) de leur existence sociale, 2) entreprennent de lutter pour leur substituer dans telle(s) ou telle(s) région(s) du social des logiques et rapports concrétisant ce discours de la liberté et de l'égalité et/ou de l'émancipation, et 3) remportent des succès qui leur permettent d'inscrire ou de faire inscrire dans l'institué des éléments plus ou moins étendus, plus ou moins actifs de ces logiques et rapports de liberté, égalité / émancipation.

On pourrait dire que *la démocratie, en tant que mouvement historique concret* (mais peut-elle être définie autrement ?), *n'est rien d'autre que l'addition/articulation*, toujours nécessaire et toujours à reprendre, réitérer, réinventer, déplacer/dupliquer dans toute l'étendue du social, *de ces trois « moments »*. Lesquels constituent la démocratie à la fois comme *puissance instituante*, plus ou moins active, et comme ensemble plus ou moins étendu (ou plus ou moins restreint) de *formes instituées*. Cette puissance instituante et ces formes instituées étant les deux dimensions dans, et par lesquelles, se concrétise, de manière toujours imparfaite, toujours fragile, toujours réversible, parce que toujours exposée à la permanence ou à la reconstitution de logiques contraires, sa « radicalité » constitutive. [À suivre...]

III La question du lien entre démocratie et pluralisme : l'égalité ennemie ou constructrice du pluralisme ?

Dans l'œuvre de Chantal Mouffe, il en est du rapport entre démocratie et pluralisme comme du rapport entre démocratie et antagonisme : il s'y est produit un renversement de priorité au détriment de la démocratie. Pour l'actuelle théorie de l'agonisme, la démocratie apparaît comme un épiphénomène (émanation) du pluralisme : la première, on l'a vu, est le nom donné à « l'espace » d'organisation du second. Cette antériorité (conceptuelle) du pluralisme sur la démocratie se double d'une

seconde ligne argumentative : le pluralisme est étranger (et même contraire) aux déterminations propres de la démocratie, en particulier à sa logique égalitaire. Il n'y a de pluralisme *que libéral*. Ce n'est donc *que* par et dans un « environnement » libéral que la démocratie moderne a pu se faire pluraliste. Réduite aux seuls ressorts spécifiques que lui reconnaît Chantal Mouffe, à savoir l'égalité et la souveraineté populaire, elle en aurait été totalement incapable. Mais en le coupant ainsi de tout lien avec la logique égalitaire, la philosophe retire au pluralisme tout caractère subversif et le tire de nouveau vers la pente consensuelle qui est décidément la marque de la théorie de l'agonisme dès qu'il s'agit de présenter les éléments constitutifs de la démocratie moderne en tant qu'« *espace agonistique* ».

Trente ans plus tôt, dans *Hégémonie et stratégie socialiste*, Laclau et Mouffe faisaient au contraire l'hypothèse d'une construction proprement démocratique, et pas seulement libérale, du pluralisme. Un pluralisme qui résulterait du mode même de déploiement de la « *révolution démocratique* », dont ils voient la logique constitutivement plurielle. Laclau et Mouffe se plaçaient ici dans l'hypothèse d'un pluralisme à venir qui serait le fait d'une « gauche » renouvelée autour de l'objectif de « démocratie radicale ». Mais, à partir d'*Hégémonie et stratégie socialiste*, il semble possible de faire plus : montrer que le pluralisme déjà *advenu* (et non pas seulement à venir) est tout à fait explicable à partir par des logiques propres de la démocratie et en particulier de par cette égalité que Chantal Mouffe, théoricienne de l'agonisme, exclut aujourd'hui de la fabrique du pluralisme.

III-1) Le pluralisme, produit de la « *logique libérale de la liberté et de la différence* » et antidote à la logique proprement démocratique de l'égalité

Le pluralisme occupe aujourd'hui une place centrale dans la théorisation de la démocratie par Chantal Mouffe. Au point que l'auteure en fait « *la caractéristique déterminante de la démocratie moderne* », selon un des textes de son recueil *Le paradoxe démocratique* [13]. Au regard de son actuelle conception de l'agonisme, il faut même aller plus loin : c'est bien plutôt la démocratie qui est une « *caractéristique* » du pluralisme en tant qu'elle est son « *espace* » d'organisation (voir partie I, *Les Possibles* n°14). Dans le triptyque antagonisme-pluralisme-démocratie, la démocratie arrive désormais en bout de chaîne : « il y a » du pluralisme parce qu'« il y a » de l'antagonisme à contenir, à « désamorcer », des « ennemis » à transformer en « adversaires », et « il y a » de la démocratie parce qu'il faut organiser ce pluralisme, lui donner une armature institutionnelle / procédurale et des valeurs éthico-politiques, autour desquelles les « *ennemis* » (réels ou potentiels) se retrouvent pour se constituer, par le fait même de cet accord, en « *adversaires* ».

Deux points doivent être éclaircis : quel statut, et avec quelles conséquences politiques, l'auteure confère-t-elle à cette « invention » du pluralisme comme contre-feu à la logique

destructive de l'antagonisme entendu comme relation ami / ennemi ? À qui ou à quoi est-on redevable de cette invention et qui ou quoi la menace ?

- Sur le second point, la théorie de l'agonisme est très claire : 1) le pluralisme est un don du libéralisme et *seulement du libéralisme* ; 2) la menace qui le guette en permanence réside dans la *logique égalitaire/uniformisatrice de la démocratie* : la logique de l'égalité, si elle était laissée à elle-même, serait destructrice du pluralisme, comme l'antagonisme « pur » laissé à lui-même serait destructeur de la possibilité de faire société.

Il y a tout un pan de la pensée de Chantal Mouffe qui consiste à opposer comme « *inconciliables* » en dernier ressort pluralisme et égalité (et, plus largement, liberté et égalité) [14]. Quand elle se situe dans ce fil de pensée, qui est encore un emprunt à Carl Schmitt, la philosophe *réduit la démocratie à la seule dimension égalitaire*. Et elle le fait de manière dépréciative puisque l'égalité est assimilée à une logique de « *l'identité et de l'équivalence* », c'est-à-dire de l'uniformité négatrice de la différence. Dans un article consacré à son rapport à la pensée de Schmitt, C. Mouffe pointe un caractère constitutivement anti-pluraliste de la logique égalitaire, laquelle porterait un « *projet de totalisation* » animé par une « *croyance dans une possible résolution définitive des conflits* ». Et elle en arrive à cette sentence définitive : « *paradoxalement, l'avènement de la démocratie serait précisément le moment même de sa destruction* ». [15] Il faut comprendre ce jugement ainsi : « *l'avènement* » de la logique égalitaire propre à la démocratie « pure », c'est-à-dire sa dominance (voire son monopole) dans la structuration du social et du politique détruirait la démocratie concrète, telle qu'elle s'est constituée à l'époque moderne, précisément par articulation en tension de cette logique proprement démocratique avec la « *logique libérale du pluralisme et de la différence* » qui lui est, originairement, totalement étrangère. Tension constitutive que C. Mouffe qualifie aujourd'hui de « *paradoxe démocratique* » et qui doit toujours être négociée et renégociée au gré des contextes et conjonctures de la confrontation agonistique. Mais, dans le cadre de l'agonisme, cette tension ne présente pas le caractère d'une lutte à mort, précisément parce que l'auteure considère que le pluralisme a acquis, on vient de le voir, la position de « *caractéristique déterminante* » de la démocratie moderne. [16] Il y aurait donc une *antériorité/primauté du pluralisme* (et donc du libéral) sur le proprement démocratique. Tout ce qui advient au sein de l'espace démocratique, par exemple cette tension entre égalité et liberté, entre uniformité et différence, se déroule *au dedans* du pluralisme et donc au dedans de ses règles et réquisits. Tout ce qui advient dans le champ politique est en quelque sorte surdéterminé par lui.

- Cela nous conduit à la question, décisive, du statut de cette « invention » libérale du pluralisme. Chantal Mouffe la considère comme une « *une profonde transformation de l'ordonnement symbolique des relations sociales* » [17]. Ce qui revient à dire que le pluralisme serait le produit d'une véritable mutation de certaines sociétés humaines qui auraient installé le pluralisme comme la condition même d'existence, la composante

constitutive, de leur mode de mise en forme politique. Le pluralisme serait un acquis « structurel » qui informerait « à demeure » la dimension politique du social. Autrement dit, « en aval » de cette révolution symbolique, il faut considérer le pluralisme *comme étant toujours déjà là*. Et, bien sûr, cette permanence du pluralisme est inséparable de son origine consensuelle : en le construisant comme issu de la volonté commune de mettre fin aux (ou de prévenir les) effets destructeurs de l'antagonisme « pur », la théorie de l'agonisme pose *ipso facto* que ce consensus s'auto-entretient, sauf à penser que les protagonistes de l'agonisme soient prêts à ruiner la condition de possibilité même de l'agonisme et à nier ce qui les constitue : s'être construits comme « adversaires » et non pas (ou plus) comme « ennemis ». Tel est le sens de la mutation de « *l'ordonnement symbolique* » évoqué par Chantal Mouffe : le pluralisme appartiendrait désormais à l'être même de la société, il informerait non seulement les rapports sociaux dans leur dimension politique, mais aussi les acteurs eux-mêmes qui seraient identiquement conformés par elle comme acteurs constitutivement pluralistes.

Dés lors, les règles qui régissent l'espace politique de l'agonisme et les acteurs qui y agissent ne sont définissables par rien d'autre que par les réquisits du pluralisme que nous avons repérés plus haut : accord sur les valeurs, institutions, procédures « *de base* » présidant à la confrontation agonistique, reconnaissance réciproque des acteurs comme « adversaires » se respectant. L'espace politique du pluralisme (la démocratie libérale « *en place* ») est parfaitement bouclé sur lui-même : espace pluraliste, il ne connaît rien d'autres que des règles de fonctionnement pluralistes et des acteurs pluralistes. La théorie de l'agonisme ne connaît aucun autre possibilité que celle-là et exclut par principe que cet espace ne produise, par exemple, aucune asymétrie, aucun phénomène d'inégalité, aucune logique de domination. Il n'y a que du pluralisme entre « adversaires » et seulement cela. Ce qui signifie aussi, et nécessairement, que cet espace du pluralisme doit être conçu comme strictement à l'abri des interférences qui pourraient venir d'autres champs sociaux et qui pourraient biaiser le libre jeu du pluralisme agonistique. Il faut le concevoir comme rigoureusement autocentré, et donc le considérer comme totalement hétérogène et étanche aux logiques qui structurent les autres champs. Par exemple, dit Chantal Mouffe, la démocratie pluraliste (ou, identiquement pour elle, la « *démocratie libérale* ») doit être pensable comme déconnectée et préservée de toute interférence des logiques et rapports sociaux du capitalisme : « *je considère qu'il faut la comprendre [...] comme une forme de société définie exclusivement au niveau du politique, sans tenir compte de son articulation possible avec un système économique* ». [18] Dans ce nouvel « *ordonnement symbolique des relations sociales* » qui préside au pluralisme, il n'y a donc ni forts, ni faibles, ni riches ni pauvres, ni dominants, ni dominés. Il n'y a que des acteurs se confrontant en adversaires acceptant les mêmes « valeurs », institutions et procédures « *de base* ». Au sein de « *l'espace agonistique* », en quoi consiste cette démocratie, la confrontation pluraliste entre « adversaires » n'est-elle troublée, perturbée, contredite par aucune logique contraire ni interne ni

externe ? Aussi, rien de ce qui en ressortit ne saurait être un obstacle au déploiement d'une « *politique radicale* », ni n'a même besoin d'être interrogé, par exemple au regard d'une histoire pourtant riche en déceptions quand ce ne fut pas en désastres : on l'a vu abondamment à propos de l'État et de la représentation, déclarés tout de go « *accueillants* » aux « *revendications populaires* », « *avancées démocratiques* » et autres « *transformations sociales* ». On revient donc au cœur des difficultés de la « *radicalisation de la démocratie* » dans le cadre de la théorie de l'agonisme. Comment (et *pourquoi*) « radicaliser » ce que « *nous possédons déjà* » si ce que « *nous possédons déjà* » s'avère en fin compte aussi peu problématique ?

III-2 À partir d'Hégémonie et stratégie socialiste : le pluralisme, conquête de l'égalité et produit de la forme démocratique de la conflictualité

Si l'on quitte le cadre de l'actuelle théorie de l'agonisme et que l'on cherche à « expliquer » le pluralisme à partir des thèses que Chantal Mouffe défendait il y a trente ans, avec Ernesto Laclau, dans *Hégémonie et stratégie socialiste*, le tableau est radicalement différent. Le pluralisme apparaît comme *un produit de la démocratie* entendue comme « *révolution démocratique* », comme mise en œuvre du « *discours de l'égalité et de la liberté* » dans une multiplicité grandissante de rapports sociaux (voir partie II *Les Possibles* n° 15). Ce qui signifie qu'il en acquiert les caractéristiques : il se construit dans et par la dynamique même de la « *révolution démocratique* », à savoir le « *déplacement* » du principe de liberté et d'égalité au sein du complexe social, son appropriation et sa mise en œuvre par une diversité de catégories, groupes, classes subordonnés se traduisant par une diversité de luttes démocratiques, d'antagonismes démocratiques, d'espaces démocratiques, bref, une « *pluralité des formes de démocratie correspondant à une multiplicité de positions de sujets* ». [19] C'est la logique même de la « *révolution démocratique* » qui est constitutivement plurielle.

Mais pour que cette diversité deviennent un véritable pluralisme, il faut qu'elle soit pleinement reconnue dans le processus d'« *hégématisation* » consistant en l'articulation de ces luttes et dans l'établissement d'une « *chaîne d'équivalence* » entre elles. Équivalence ne saurait signifier uniformité et réduction à l'identique : elle doit être « *complétée/limitée par la logique d'autonomie* ». [20] Cela suppose d'abandonner tout « *apriorisme essentialiste* », l'idée qu'il existerait des « *points privilégiés a priori* » à partir desquels on doit nécessairement déchiffrer la société et, par suite, nécessairement conduire la transformation sociale. [21] Laclau et Mouffe en désignent trois : la classe, l'État, l'économie, avec leur « *apriorisme* » respectif : « le *classisme c'est-à-dire l'idée selon laquelle la classe ouvrière représente l'agent privilégié dans lequel réside l'impulsion fondamentale du changement social* - [...] *l'étatisme - l'idée selon laquelle l'expansion du rôle de l'État serait la panacée de tous les problèmes* - ; et « *l'économisme* [...] - *l'idée selon laquelle d'une stratégie économique fructueuse s'ensuit nécessairement une série d'effets politiques qui peuvent être clairement spécifiés* ».

[22] La classe, l'État et l'économie sont trois « *surfaces d'émergence* » possibles d'antagonismes démocratiques et de constitution d'espaces de luttes, mais il ne sont ni les seules ni ne disposent d'aucun privilège qui conduirait à soumettre les autres luttes à leur logique propre et donc à considérer ces luttes comme secondes, voire secondaires « par nature ». Et les auteurs de conclure : c'est par la stratégie d'hégémonie en tant qu'elle est articulation de la diversité des lieux et formes possibles de la révolution démocratique que l'on pourra « *parler de démocratie radicale et plurielle* [souligné par les auteurs] ».

[23]

On voit que Laclau et Mouffe abordent ici la question du pluralisme de manière essentiellement *prospective*, comme composante d'une reformulation à venir du projet de transformation sociale comme mise en œuvre du « *discours démocratique* ». Ce pluralisme a le statut d'un vœu : il est ce que les auteurs voudraient voir advenir quand « *la gauche* » aura abandonné les *a priori* essentialistes qui la plombent depuis au moins un siècle. Mais on peut utiliser les thèses d'*Hégémonie et stratégie socialiste* d'une autre manière. À l'instar de ce que nous avons vu à propos de la démocratie (*supra*, partie II,2), on peut les envisager à l'aune de leur contribution à la compréhension du pluralisme en tant que *fait et mouvement historiques*, c'est-à-dire le pluralisme *effectivement advenu* et non pas seulement le pluralisme à venir souhaité par Laclau et Mouffe. Et le considérer comme un pluralisme d'essence largement *démocratique*, plutôt qu'uniquement libéral comme le soutient aujourd'hui Chantal Mouffe. En effet, la forme d'antagonisme qui se construit et se met en œuvre à partir du « *discours démocratique* » et *en premier lieu de sa composante égalitaire* est productrice de pluralisme. Un pluralisme *qui apparaît comme une conquête et une conquête toujours à poursuivre, toujours à défendre, une conquête sans fin*. C'est en se constituant comme conflictuelle, et le faisant notamment à partir de la position d'égalité, que la démocratie se constitue comme pluraliste. Alors que, dans la théorie de l'agonisme, le pluralisme naît du consensus, en partant des thèses d'*Hégémonie et stratégie socialiste*, il naît du conflit propre aux logiques démocratiques.

En quoi cette conquête consiste-t-elle ? Elle consiste toujours à arracher à des « *dominants* » divers et variés le monopole de l'interprétation du monde, le monopole de la définition « *légitime* » de ce que doit être la société, de ce que doivent être ses formes d'organisation, de ce que doivent être la place, les « *fonctions* » et les droits respectifs de tous les individus et groupes (et de chacun en particulier) qui la composent. Toute domination est par définition une clôture du sens, elle est imposition d'un seul sens valide (le sien) dans le champ qu'elle structure. Briser ce monopole et cette clôture consiste à imposer d'autres interprétations, d'autres définitions et donc à ouvrir le sens. C'est identiquement produire du pluralisme Or, c'est précisément par les luttes et conquêtes de l'égalité que ce monopole a été et continue d'être remis en cause et, partiellement, défait. [24]

C'est, par exemple, par la conquête et l'usage de droits politiques, dont le présupposé et l'argument sont un droit

universel et égal à la politique [25] (l'universalité du droit de vote en est la manifestation la plus connue) que « ceux d'en bas » remettent en cause et font reculer (dans les cas extrêmes, renversent) le monopole de droit ou de fait de minorités privilégiées sur la politique, c'est-à-dire sur le lieu même où se définit et se met en œuvre la définition « légitime » de la société, de son organisation, etc., à un moment donné. La conquête des droits politiques, et donc la visée d'un droit égal et universel à la politique, est identiquement volonté de pluraliser le champ des idées politiques « légitimes », d'y faire admettre et, si possible, d'y faire triompher et mettre en pratique à des échelles plus ou moins larges, d'autres conceptions de la société, d'autres manières d'organiser telle ou telle composante de la vie sociale, d'autres manières de percevoir et traiter telle ou telle catégorie, tel groupe, etc., que celles qui prévalaient jusque-là, parce qu'elles étaient celles des minorités monopolisant le « droit à la politique ». La conquête de l'accès universel à la politique, en quoi consiste la conquête des droits politiques, est immédiatement conquête de pluralisme.

Toutes les luttes pour la liberté d'expression, pilier du pluralisme, sont des luttes pour (et de) l'égalité : elles présupposent (selon le terme de Rancière) et visent à concrétiser l'égalité de tous les humains en tant qu'êtres parlants. Et le présupposé de l'égalité des humains en tant qu'êtres parlants, c'est, identiquement, le présupposé qu'il y a potentiellement autant de manières légitimes de s'exprimer sur le monde, sur la société, sur la politique, etc., qu'il y a d'êtres parlants. Ce présupposé égalitaire est immédiatement pluraliste. La lutte pour la liberté d'expression comme droit égal et universel n'est rien d'autre que la lutte pour la reconnaissance de l'égalité de tous les humains (et de chacun en particulier) en tant qu'êtres susceptibles d'une parole publique propre sur les choses publiques.

C'est aussi par la conquête de droits égaux que les mouvements féministes ont brisé le monopole des hommes dans un grand nombre d'activités, de fonctions, de rôles sociaux et qu'a été rendue possible leur féminisation (encore très inégale à ce jour). Cette féminisation par l'égalité est évidemment une pluralisation, elle est une composante de la conquête du pluralisme comme mode d'existence de la société.

De même, c'est par la revendication et l'obtention de l'égalité en droits avec les hétérosexuels, notamment par la suppression des (du moins de la plupart) discriminations légales qui les frappaient que les LGBT ont fait admettre et ont ouvert la possibilité effective (il y a encore beaucoup à faire) de vivre librement leur sexualité et/ou leur choix de genre et donc ont commencé à faire admettre et rendre effective la légitimité de la pluralité des sexualités et des constructions du genre. C'est par la revendication et la conquête de l'égalité que le « droit à la différence » advient et se concrétise.

On pourrait multiplier les exemples. Les luttes pour l'égalité sont toujours de quelque manière des luttes pour le pluralisme. C'est en mobilisant contre les divers monopoles sociaux que la logique de l'égalité propre à ce que Laclau et Mouffe nommaient en 1985

le « *discours de la démocratie* », que ces luttes et leurs succès permettent de « pluraliser » la société de toutes sortes de manière. Et réciproquement (ou corrélativement), ces luttes et succès ont imposé (plus ou moins au gré des rapports de force, des reculs étant toujours possibles) le discours de l'égalité au rang de discours légitime et ont contribué à la pluralisation des discours sur la société, sur ce qu'elle est et sur ce qu'elle devrait être. C'est en pensant la démocratie comme intrinsèquement porteuse d'une conflictualité propre, centrée sur la revendication de l'égalité, qu'on la pense comme intrinsèquement productrice de pluralisme. Voilà ce qui se perd dans la théorie de l'agonisme, laquelle, *tirant la démocratie vers le consensus*, vers le « désamorçage » consensuel d'un antagonisme préexistant, rompt le lien entre démocratie et conquête du pluralisme. Dans la reconstruction théorique qu'entreprend Chantal Mouffe sous le nom d'agonisme, le pluralisme n'est pas le résultat d'une conquête contre les monopoles de la signification, mais celui d'un accord qui institue *d'un même mouvement* le pluralisme et la démocratie, le premier *précédant*, conceptuellement parlant, la seconde puisque celle-ci ne fait son apparition que comme forme d'organisation de celui-là. D'où la nécessité pour l'auteur d'aller chercher *ailleurs* que dans la démocratie, en l'occurrence dans le libéralisme, la possibilité du pluralisme. En partant d'*Hégémonie et stratégie socialiste*, on peut au contraire concevoir ce dernier comme pris de part en part et *définitivement* dans la conflictualité, il est toujours à conquérir et reconquérir contre des formes diverses de dominations qui sont autant de formes de monolithisme et de clôture du sens. Le pluralisme est lui-même un position antagonique toujours à maintenir en éveil, toujours à mettre en œuvre, toujours contestée, dont les « acquis » sont toujours susceptibles d'être remis en cause et ne sont donc justement pas des acquis. Dans cette perspective, il n'y a rien qui ressemble à cette mutation de « *l'ordonnement symbolique* » que décèle la théorie de l'agonisme et qui aurait installé le pluralisme comme une réalité constitutive de la mise en forme de la société. Il n'y a de pluralisme que toujours partiel, toujours précaire, dans la stricte mesure où la domination, avec la clôture du sens qui lui est inhérente, demeure, sous une multiplicité de formes connues ou pas encore advenues, une réalité et une possibilité toujours renaissante des sociétés humaines. Le pluralisme est un combat sans fin et toujours à recommencer. Il n'est jamais « installé ».

Il n'est nullement question de prétendre que le pluralisme est étranger à la pensée libérale, mais d'affirmer que le pluralisme effectif, celui qui est concrètement (plus ou moins) advenu, a été, en de nombreuses occasions, une conquête de cette logique de l'égalité que Chantal Mouffe définit à l'inverse comme essentiellement imperméable au, et même virtuellement destructrice du, pluralisme

Conclusion

Au terme de ce parcours parmi les thèses de Chantal Mouffe, il faut revenir à celle qui en a constitué le point de départ : l'idée,

centrale dans l'actuelle théorie de l'agonisme, d'une « *radicalisation de la démocratie* » s'articulant en deux moments hiérarchiquement distribués de part et d'autre de la locution « *de façon à ce que* » : « *Ce que nous appelons de nos vœux est une radicalisation des institutions démocratiques en place de façon à ce que les principes de liberté et d'égalité s'appliquent réellement à un nombre croissant de rapports sociaux* ».

Chemin faisant, il est progressivement apparu que cette radicalisation en deux temps présente *deux séries d'incertitudes* :

- L'une porte sur la vraisemblance de la première radicalisation, celles des « *institutions démocratiques en place* » dans le cadre d'une théorie de l'agonisme, née de la « conversion » schmittienne de la philosophe, et dont le postulat est la prééminence absolue de l'antagonisme ami/ennemi. Nous avons repéré trois points critiques. Tout d'abord le fait que la démocratie occupe une *place nécessairement* subordonnée : c'est la prééminence de l'antagonisme hyperbolique qui lui impose d'être ce qu'elle est et de faire ce qu'elle fait (comment radicaliser ce qui est ainsi hétéro-déterminé ?) ; ensuite la « fonction » qui lui est impartie, « *désamorcer* » l'antagonisme « pur », en fait une réalité nécessairement consensuelle : les « *ennemis* » ne se transforment en « *adversaires* » que sous condition d'un accord portant précisément sur les dispositifs susceptibles d'assurer et maintenir ce « *désamorçage* » (comment radicaliser ce qui est nativement consensuel et doit le rester ?) ; enfin, en définissant la démocratie comme « *l'espace* », le « *cadre* » institutionnel/procédural organisant la confrontation entre « *adversaires* », la théorie de l'agonisme lui confère un *statut* foncièrement statique. Et non pas dynamique. La dynamique réside dans ce qui se passe à *l'intérieur* du « *cadre* », *au sein* de « *l'espace* » agonistique : dans l'affrontement des projets de société portés par les « *adversaires* » et dans la/les logique(s) interne(s) de ces projets lorsqu'ils sont mis en œuvre. Mais le « *cadre* » et « *l'espace* » n'ont pas de dynamiques propres. Il leur est juste demandé de respecter et d'assurer les réquisits de l'agonisme, ceux d'une confrontation « civilisée » entre adversaires « civilisés » (comment radicaliser ce qui est dépourvu de dynamique propre ?)
- Quant à l'autre série d'incertitudes, elle se rapporte à la possibilité d'articuler cette première radicalisation à la seconde, « *l'extension du principe de liberté et d'égalité* », dans la mesure même où cette dernière est issue de l'univers conceptuel d'*Hégémonie et stratégie socialiste* qui posait et traitait la question démocratique dans des termes rigoureusement inverses de l'actuelle théorie de

l'agonisme, ceux d'une effectivité immédiatement « *radicale* » de la démocratie : 1) la démocratie d'*Hégémonie et stratégie socialiste* est rigoureusement *auto-déterminée*, rien ne la « précède », elle est dotée de ses propres déterminations posées par un « *discours* » spécifique consistant en une redéfinition du monde tel qu'il est (monde « *d'oppression* ») et du monde tel qu'il devrait être (monde « *d'hommes libres et égaux* ») ; 2) cette démocratie est nativement conflictuelle : elle vient à l'existence en produisant sa forme propre d'antagonisme, par confrontation de son « *discours* » (de la liberté et de l'égalité) à toutes une série de rapports sociaux en place qui, par le fait même de cette confrontation, se trouvent « niés », rejetés comme rapports oppressifs et devant, à ce titre, être renversés et remplacés ; 3) une telle démocratie est par définition animée d'une dynamique propre, auto-centrée, qui, précisément, n'est rien d'autre que cette « *extension du principe de liberté et d'égalité* » à un nombre croissant de champs sociaux. Son statut est celui d'une « *révolution* ». « *Révolution démocratique* » toujours à étendre, poursuivre, (ré)activer. Tout en faisant toute sa place au pluralisme pensé comme émanation directe de cette dynamique conflictuelle, et non pas comme pièce rapportée exogène, en l'occurrence « libérale », dédiée au « *désamorçage* » par consensus de « *l'antagonisme* » originaire.

Ce qui distingue la théorie de l'agonisme, c'est qu'elle envisage la « *radicalisation de la démocratie* » par *superposition* de deux conceptions hétérogènes de la démocratie, deux conceptions qui n'ont guère en commun que le nom de démocratie mais dont le contenu et les ressorts s'opposent quasiment terme à terme. Si bien que, plutôt que de s'appliquer à tenter de les *articuler*, il semble préférable de *laisser chacune à sa vie et sa logique propres*, éventuellement d'en creuser les possibilités respectives si l'on estime que de telles possibilités existent et, éventuellement encore, de *choisir* de se rallier à l'une en écartant l'autre. Ou bien creuser et éventuellement choisir une conception pour qui la démocratie est essentiellement assignée à organiser une modération de la conflictualité sociale exigée par la permanence de la menace de « *l'antagonisme* » « pur » ; ce que Chantal Mouffe résume par cette formule aussi ramassée que frappante : « *la finalité de la démocratie est de transformer l'antagonisme en agonisme* ». [26] Ou bien creuser et éventuellement choisir la conception d'une « *démocratie radicale* » que Laclau et Mouffe définissaient en 1985 comme « *le point d'équilibre entre un progrès maximum de la révolution démocratique dans un grand nombre de sphères, et la capacité des groupes subordonnés à diriger hégémoniquement la reconstruction positive de ces sphères* ». [27]

Notes

[1] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste. Vers une politique démocratique radicale*, Les solitaires intempestifs, 2009 [1^{re} édition en anglais : 1985], p. 224.

[2] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...* op. cité p. 268.

[3] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...* op. cité p. 266.

[4] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...* op. cité p. 267.

[5] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 269.

[6] Ibidem. On notera qu'ici Laclau et Mouffe réfèrent le « *principe démocratique* » à la liberté *autant* qu'à l'égalité. Ce ne sera plus le cas de C. Mouffe lorsqu'elle se placera dans une filiation schmittienne pour qui la démocratie se définit uniquement par l'égalité tandis que la liberté est le propre du libéralisme. Voir *infra*, partie III

[7] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 271.

[8] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 30.

[9] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 327.

[10] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 328.

[11] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 309-310.

[12] Castoriadis aurait évoqué la « *signification imaginaire sociale* » de « *l'autonomie* », Rancière mettrait en avant le « *présupposé de l'égalité* », Abensour, Lefort et Breugh, s'inspirant de Machiavel, invoqueraient « *le désir* » des « *petits* », de la « *plèbe* » de ne pas ou plus être dominés par les « *grands* ».

[13] Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, Beaux Arts de Paris éditions, 2016, [1^{re} édition en anglais : 2005], p. 31.

[14] Chantal Mouffe, *Agonistique. Penser Politiquement le monde*, Beaux-Arts de Paris éditions, 2014, p. 103. [1^{re} édition en anglais : 2013], p. 141.

[15] Chantal Mouffe, [Penser la démocratie moderne avec, et contre, Carl Schmitt, Revue française de science politique, 42^e année, n° 1, p.96.](#)

[16] Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, p. 31

[17] Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, p. 30.

[18] Chantal Mouffe, *ibidem*.

[19] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 307 note 33.

[20] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 313.

[21] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 304.

[22] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 305.

[23] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 315.

[24] Sans négliger du tout que le mouvement inverse est constamment possible et que des dominants anciens ou des candidats à de nouvelles formes de domination peuvent chercher à rétablir ou établir leur monopole de la signification légitime. Notre ère de « révolution néo-libérale » le montre abondamment.

[25] La notion de « *droit universel à la politique* » est souvent utilisée par Etienne Balibar. Voir notamment *La proposition de l'égaliberté, Essais politique 1989-2009*, PUF, 2010.

[26] Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus...*, p. 35.

[27] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 323.